

CC 24/11/06

Grand-Duché de Luxembourg

COMMISSARIAT

DU

DISTRICT DE LUXEMBOURG

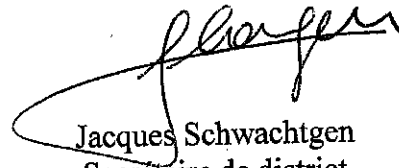
Luxembourg, le 28 novembre 2006


Réf. No 210

Concerne : Rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice 2006.

Retourné à Madame le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette avec l'observation que le rôle mentionné sous rubrique n'est pas soumis à mon visa exécutoire, alors qu'il s'agit en l'occurrence de taxes indirectes.

Pour le Commissaire de district,


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le *SH*
30 NOV. 2006